

### Marylise Lebranchu donne la priorité aux catégories C de la fonction publique, pas aux rémunérations

La réunion qui s'est tenue jeudi 7 février, à Bercy, avec la ministre de la fonction publique laisse les organisations syndicales de la fonction publique sur leur faim. Si la mesure qui consiste à supprimer les quotas existant dans certaines filières en catégorie C pour accéder au sommet des échelles indiciaires est saluée, la poursuite du gel du point d'indice suscite leur mécontentement.

« C'était une réunion extrêmement importante. Nous venons d'ouvrir un cycle de négociations qui débutera dans un mois. Ma priorité, ce sont des mesures immédiates en direction des agents dont la situation est la plus difficile. Nous venons de "décontingenter" le 8e échelon de la catégorie C », a annoncé Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, à l'issue du rendez-vous donné aux organisations syndicales jeudi 7 février pour faire un bilan de l'agenda social et dresser de nouvelles perspectives.

Plus d'équité entre les filières - La mesure, d'application immédiate, permet à tout agent « C » d'atteindre le 8e échelon. Jusqu'à présent, seuls les agents techniques pouvaient accéder à ce huitième et dernier échelon dit « sommital ».

La mesure signe donc l'équité entre filières, à la satisfaction des syndicats qui la demandaient depuis longtemps. Et elle répond aux objectifs d'égalité professionnelle entre femmes et hommes : les filières administrative et médico-sociale, fortement féminisées, étaient soumises à des quotas pour y accéder.

L'espérance de la croissance - La ministre a en outre exprimé sa volonté de simplifier les carrières, favoriser la mobilité et les parcours, moderniser les régimes indemnitaires et le système des grilles indiciaires dans toutes les catégories, tout en rappelant le contexte économique. « Le retour de la croissance et l'amélioration de la compétitivité bénéficieront aussi à la fonction publique dans son ensemble », a-t-elle avancé pour faire « avaler » le gel maintenu en 2013 du point d'indice.

Toujours attendue, la suppression du jour de carence n'a pas été confirmée. Selon les syndicats, elle pourrait l'être dès que la ministre aura rendu son rapport sur le sujet, pour arbitrage, au Premier Ministre.

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information